

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE

1 : DÉFINITION

Les présentes Conditions Générales de Vente ci-après dénommées « CGV » sont conclues entre d'une part la Société AMCF SPORT, et d'autre part, toute personne physique non professionnelle qui lui achète des billets pour une manifestations organisée par AMCF SPORT, soit sur son site internet de billetterie (ci-après dénommée « le Client »).

Le « Billet » désigne l'accréditif donnant accès à tout ou partie des enceintes au sein desquelles se déroulent les manifestations, ainsi qu'à tout ou partie de la manifestation organisée. Le terme « Billet » peut également désigner l'accréditif donnant accès à tout ou partie des parkings et des aires d'accueil mis à disposition (à titre onéreux ou non) des spectateurs des manifestations.

Le « Bénéficiaire » désigne la personne qui sera porteur du billet et qui assistera à la manifestation.

« L'Achat » désigne l'acquisition faite par le client d'un ou plusieurs billets.

La « Détention » désigne le fait d'être porteur d'un billet permettant d'accéder à la manifestation.

La « Manifestation » désigne tous les événements organisés par AMCF SPORT, salon, manifestation sportive, meeting aérien, les épreuves préliminaires (essais chronométrés ou non, qualifications ...) ainsi que l'épreuve en elle-même, et enfin l'ensemble des manifestation liées directement ou non à l'événement (concerts, fête foraine...).

« L'épreuve » désigne la course se déroulant pendant la manifestation ou lorsque plusieurs courses se déroulent pendant la manifestation.

2 : OBJET

Les CGV visent à définir les relations contractuelles entre AMCF SPORT et le client et/ou le bénéficiaire et les conditions applicables à tout achat de billet effectué directement auprès de ses services et sur la billetterie en ligne.

Tout achat et toute détention entraînent l'acceptation expresse, entière et sans réserve par le client et/ou le bénéficiaire des présents CGV et du règlement intérieur des Editions Lariviere dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande et/ou à la manifestation.

AMCF SPORT conserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV, afin de respecter toute nouvelle réglementation, ou pour toutes raisons lui étant personnelles. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de billet(s) par le client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE

Des conditions particulières de vente propre à chaque manifestation peuvent être établies par les Editions Lariviere (tarification, nombre de places disponibles à une tarification réduite...) ces conditions particulières sont indiquées dans les présentations de chaque manifestation en question.

Tout commande d'un billet à tarif réduit devra être accompagnée de la présentation du justificatif correspondant (à présenter à l'entrée de la manifestation). A défaut, le client devra payer la différence entre le prix du billet initial et le prix du billet plein tarif.

3 : PRIX / PAIEMENT

3.1 : Prix

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, hors participation aux frais de préparation et d'expédition. Les Editions Lariviere se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la confirmation des commandes.

3.2 : Modalités de paiement

La monnaie de paiement est l'Euro. La totalité du paiement est exigible à la commande. Les modes de paiement acceptés sont la carte bancaire pour le paiement en ligne, Google Pay et Apple Pay. Seules les cartes bleues visa, Eurcard, MasterCard et American Express sont acceptées.

3.3 : Défaut de paiement

En cas de rejet de prélèvement (hors incident technique non imputable au client) AMCF SPORT sera en droit de refuser l'octroi des billets au client sans aucune formalité préalable. AMCF SPORT pourra exiger du client le remboursement de la totalité des frais bancaires annexes qui auront été à la charge de AMCF SPORT.

4 : REMISE DES BILLETS

4.1 : Disposition Communes

Les billets commandés sur le site internet sont édités sous forme de billets digitaux. Le client reconnaît et accepte le fait que la réception des billets qu'il aura commandés et payés pourra intervenir plusieurs mois après la date de son paiement sans que cela ne puisse remettre en cause la validité de la transaction ni justifier un quelconque dédommagement, étant entendu que cette livraison interviendra avant le début de la manifestation concernée.

Les Editions Lariviere ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, notamment :

- De la défaillance de tout matériel de réception ou de lignes de communication

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE

- Des problèmes d'acheminement, de téléchargement et/ou de la perte de tout courrier électronique et plus généralement des problèmes provoquant la perte de toute donnée.

5 : DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 : Usage et destination des billets

Le client et/ou le bénéficiaire reconnaît que les billets n'ont pour seule destination que de lui permettre d'accéder aux enceintes au sein desquelles se déroule la manifestation. Tout autre utilisation est prohibée.

Tout mineur de moins de 16 ans, même s'il est détenteur d'un billet, ne pourra accéder aux enceintes au sein desquelles se déroule la manifestation que s'il est accompagné d'une personne majeure titulaire d'un billet.

Les billets sont destinés aux particuliers pour un usage non commercial. En qualité de particulier, le client et/ou le bénéficiaire déclare qu'il n'est pas un professionnel des loisirs, du tourisme ou de tout autre secteur marchand lié à ces activités, et ne se procure pas ou n'utilise pas les billets pour un usage professionnel, commercial ou de façon générale afin d'en tirer un bénéfice.

Lorsque le client commande des billets pour d'autres personnes, dans le respect des dispositions du présent article, il s'engage à informer le(s) bénéficiaire(s) des obligations prévues par les présentes CGV, liées à la détention d'un billet.

Tout billet perdu, volé ou détérioré rendant son scannage impossible, ne pourra être remboursé par les Editions Larivière même sur présentation d'un justificatif d'achat.

5.2 : Présentation et Contrôle des billets

Le client et/ou le bénéficiaire est informé qu'il lui appartient de se conformer à la procédure mise en place par AMCF SPORT s'agissant du contrôle des billets tant à l'entrée qu'à la sortie des enceintes, lequel peut notamment consister en un scannage systématique des billets. Tout refus du client de se soumettre à la procédure de contrôle mise en place aura pour effet de lui interdire l'accès aux enceintes et/ou s'en voir expulsé.

Passée l'heure du début, l'accès à l'événement n'est plus garanti : en cette hypothèse vous n'aurez droit à aucun remboursement.

Les objets interdits par le règlement intérieur de la manifestation seront saisis par les autorités compétentes. AMCF SPORT ne sera nullement responsable si certains objets sont saisis par les autorités compétentes.

6 : ASSURANCE

Aucune assurance n'est comprise dans le tarif du billet.

7 : REGLES SANITAIRES

Si un protocole sanitaire est en vigueur, le client et/ou le bénéficiaire, en pénétrant à l'intérieur de l'enceinte au sein de laquelle se déroulent les manifestations, accepte d'y être lié y compris par les modifications susceptibles d'y être apportées et s'engage à s'y conformer à tous égards dès lors qu'il est amené à céder à l'intérieur de l'enceinte à l'occasion d'une manifestation.

8 : FORCE MAJEURE – ANNULATION – INTERRUPTION

8.1 Force Majeure – Annulation / Report de la manifestation

AMCF SPORT ne pourra être tenue responsable à l'égard du client et/ou bénéficiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure entrant dans la définition de l'article 1218 du Code Civil ou habituellement reconnu comme tel par la jurisprudence ou de tout événement qui bien que ne correspondant pas à la définition légale ou jurisprudentielle de la force majeure, produit les mêmes effets tels que, sans que cette liste ait un caractère limitative : incendie, inondation, ouragan, tornade, tremblement de terre, guerre, réquisition, révolution, émeute et mouvements populaires, fait du prince, épidémie, interruption ou retard dans les transports, attentats, deuil national, non obtention ou retrait des autorisations administratives, indisponibilités des écuries phare participant à la manifestation ou des personnes indispensables à la réalisation de la manifestation.

Toute annulation, report ou modification des conditions d'organisation de la manifestation (notamment huis clos, nombre réduit de spectateurs) dues au contexte géopolitique et sanitaire existent ou aux mesures prises par toute autorité en réponse à ce contexte géopolitique et sanitaire aura les mêmes conséquences qu'un cas de force majeure.

Si AMCF SPORT est contraint d'annuler ou reporter la manifestation ou d'en modifier les conditions d'organisation du fait d'un événement de force majeure, AMCF SPORT n'est pas contraint de rembourser les clients.

8.2 : Interruption de la manifestation

Le client et/ou le bénéficiaire accepte tous les aléas de la manifestation et de son organisation et s'interdit par conséquent tout recours contre AMCF SPORT à raison des incidents qui pourraient survenir au cours de la manifestation et en modifier la durée et/ou les conditions.

Aucun remboursement, même partiel, d'un billet ne sera réalisé dans le cas où la manifestation aurait été interrompue plus d'une heure après le début de l'épreuve dans

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE

le cas de billets permettant d'assister à l'épreuve ou plus d'une heure après le début des épreuves préliminaires dans le cas de billets permettant d'assister aux épreuves préliminaires organisées dans le cadre de la manifestation, ou plus d'une heure après l'ouverture de l'enceinte.

8.3 : Impossibilité pour le client/bénéficiaire de participer à la manifestation

Si le client et/ou bénéficiaire est dans l'impossibilité de pouvoir participer à tout ou partie de la manifestation pour des raisons personnelles, médicales, techniques ou pour quelque autre raison que ce soit, le billet ne pourra faire l'objet d'un remboursement même sur présentation de justificatif.

9 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation de 14 jours prévu par la législation pour les consommateurs ne peut être exercé pour les contrats de vente d'activités de loisir à une date ou une période déterminée.

10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

AMCF SPORT s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel du client et à traiter conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les informations collectées dans le cadre de la commande réalisée font l'objet d'un traitement automatisé. De plus elles permettent à AMCF SPORT de contacter le client, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'une manifestation.

Tous les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à AMCF SPORT accompagnée d'une copie recto/verso d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : 6 Rue Olof Palme 92110 CLICHY.

11 : CAPTATION

Toute personne assistant à un événement ou autorisant un mineur dont il a la responsabilité à assister aux manifestations, consent et accorde gratuitement à AMCF SPORT le droit d'utiliser et de reproduire son image sa voix (ou celle du mineur dont il a la responsabilité) sur tout support en relation avec les manifestations et/ou la promotion des enceintes et des activités de AMCF SPORT, tel que les photographies, les retransmissions télévisées et sur les écrans géants, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, pour une durée minimale de 10 ans et dans le monde entier et indéfiniment renouvelable par tacite reconduction par période successives de 3 ans. Il appartient au client et/ou bénéficiaire qui souhaite mettre un terme à cette autorisation d'en informer AMCF SPORT par courrier recommandé avec demande d'avis de réception en respectant un préavis de 6 mois avant la date à partir de laquelle l'autorisation est

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE

tacitement reconduite. Le client et/ou bénéficiaire est en outre informé que pour sa sécurité, l'ensemble des enceintes au sein desquelles se déroulent la manifestation peut être susceptible d'être utilisé en cas de poursuite pénales. Un droit d'accès est prévu conformément au Code de la Sécurité Intérieure (article L.252-3).

12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient sous forme de photo, logo ou texte. Le client et/ou bénéficiaire s'engage à ne pas effectuer de dépôts sur quelque territoire que ce soit et dans quelque classe que ce soit, de marques dont est propriétaire AMCF SPORT. Le client et/ou bénéficiaire s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux marques dont est propriétaires AMCF SPORT et en particulier à leur valeur ou à leur réputation. Il est également interdit au client et/ou bénéficiaire d'exploiter l'image de AMCF SPORT y compris l'image des manifestations organisées par les Editions Lariviere, à quelque fin ou usage que ce soit.

13 : INTITULES

Les intitulés des articles contenus aux présentes CGV n'existent que pour des raisons de commodités de référence. Ils ne pourront pas être utilisés pour interpréter, limiter ou modifier des CGV.

14 : DIVISIBILITE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des CGV serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur. Ainsi la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des CGV n'empêche par la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets. Dans tous les cas, aucune dérogation au CGV ne pourra être admise sans accord exprès et préalables de AMCF SPORT.

15 : MEDIATION

En cas de litiges intervenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation des CGV, AMCF SPORT et le client conviennent de rechercher prioritairement un accord amiable. Conformément à la législation française en vigueur, le client ayant la qualité de consommateur a la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges de consommation liés a un achat effectué auprès d'AMCF SPORT.

Aucune réclamation ou contestation auprès d'AMCF SPORT, quelle qu'en soit la nature, ne sera recevable plus de quinze (15) jours calendaires après la survenance du fait reproché. Les réclamations adressées feront prioritairement l'objet d'une tentative de règlement amiable comme exposé ci-dessus. En tout état de cause, la responsabilité de AMCF SPORT est plafonnée au montant du prix des billets commandés.

16 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV sont soumises à tous égards au droit français. AMCF SPORT et le client s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV. Si le litige entre le client consommateur et AMCF SPORT ne peut être résolu de manière amiable, y compris par la médiation, il sera soumis à la compétence d'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile ou s'il est saisi par le client consommateur, à son choix, à la compétence du tribunal du lieu où il demeurerait lors de la commande ou de la survenance du fait dommageable.